



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2010

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : M. Albert ALLMENDINGER, JABLKOWSKI Jean-Jacques
- Les Conseillers Municipaux : M. AMANN Pierre, M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M<sup>elle</sup> Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. l'Adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Thierry FREY qui a donné procuration à M. le Maire Marcel KIRSTETTER

### **1 – Procès-verbal de la séance du 15 Juin 2010**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Juin 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Attribution du marché : Aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart et réalisation d'un plateau multi-sport :**

#### **lot n°1 : travaux de voirie**

#### **lot n°2 : réalisation d'un plateau multi-sport**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 2 reprises dans le cadre du marché sur appel d'offres ouvert concernant l'aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart et réalisation, d'un plateau multi-sport réparti en deux lots : le lot N°1 " travaux de voirie " et le lot N°2 " réalisation d'un plateau multi-sport "

- le 15 juin 2010 pour l'ouverture des plis
- le 17 Juin 2010 pour avis pour l'attribution définitive des marchés après analyse et vérification des offres par le Cabinet TOPOS (maître d'œuvre)

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable pour l'attribution du marché pour le lot N°1, le lot N° 2 faisant l'objet d'une renégociation, à savoir :

- le lot N°1 " Travaux de voirie " à l'entreprise EUROVIA à Molsheim pour un montant de 222 842,85 € H.T soit 266 520,05 € TTC
- le lot N°2 "réalisation d'un plateau multi-sport " : une demande de renégociation sera adressée à chaque entreprise

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres du 17 Juin 2010, pour l'attribution du marché pour le lot N°1

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché concernant l'aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart, à savoir :

- le lot N° 1 " Travaux de voirie " à l'entreprise EUROVIA à Molsheim pour un montant de 222 842,85 € H.T soit 266 520,05 € TTC

**AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention qui sera établie entre la Commune et le Conseil général, dans laquelle la Commune de Heiligenstein sera désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération d'aménagement de la Route Départementale 35, le coût de la chaussée incombant au Conseil général

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives.

**DECIDE** que l'attribution pour le lot N° 2 " réalisation d'un plateau multi-sport " est ajournée et une demande de renégociation sera adressée à chaque entreprise

### **Adopté à l'unanimité**

### **3 – Demande de subvention : Aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart**

#### **Objet de ces opérations : Aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart**

L'agglomération de Heiligenstein est traversée par la Route Départementale n° 35 (Rue Principale). Le trafic y est très dense étant donné qu'elle est à la fois située sur l'axe OBERNAI – BARR et sur la Route du Vin. Depuis l'ouverture du collège de Heiligenstein, de nombreux enfants l'empruntent à pieds. Or sur tout un tronçon, il n'y a aucun trottoir, ni d'un côté, ni de l'autre. Les piétons sont obligés de contourner les voitures qui stationnent le long de la voie et sont de ce fait exposés à un réel danger. Sur une autre partie du tronçon, les trottoirs sont tellement étroits qu'une personne a du mal à y circuler. L'opération consiste à créer des trottoirs sur le tronçon où ils sont inexistantes et à élargir ceux qui sont trop étroits, tout en trouvant une solution harmonieuse pour le stationnement des véhicules. Le réseau d'eau sera également renforcé.

Profitant de la déviation mise en place à cette occasion, la commune procédera, dans la Rue du Rempart, au renouvellement du réseau d'eau, à la réalisation de l'assainissement pluvial et à la réfection de la voirie.

### **Coût des opérations**

Aménagement rue Principale (RD 35) / Rue du Rempart (partie à la charge de la Commune)	127 921,85 € HT
Honoraires mission de maîtrise d'œuvre + géomètre	7 560,25 € HT
Dépenses imprévues	6 700,00 € HT
<b>Arrondi à</b>	<b>142 200,00 € HT</b>

Le Conseil Municipal

**VU** le montant du marché (partie à la charge de la Commune) arrondi à 142 200,00 € HT

**Après** avoir entendu les explications de M. le Maire

Délibère  
Et  
DECIDE,

**DE REALISER** les travaux d'aménagement de la rue Principale (RD 35), tronçon allant du carrefour des marronniers à la fontaine située devant le n°49 de la rue Principale, Rue du Rempart. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2010 OP 134 " Aménagement et mise en sécurité de la rue Principale " , OP 125 « Voirie » (pour la rue du Rempart),

**CHARGE** M. le Maire de demander la subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces opérations,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents contractuels s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Demande de subvention : extension salle polyvalente**

VU l'état d'avancement de ce projet, M. le Maire explique aux conseillers municipaux, qu'à ce stade, il serait préférable d'attendre de connaître les montants exacts du marché pour faire la demande de subvention, plutôt que de se baser sur un estimatif. Il demande donc à ajourner ce point et de le représenter à une séance ultérieure.

#### **5 – Divers**

Des questions ont été posées concernant l'organisation du rallye de France Alsace pour la spéciale du « Klevener » devant se dérouler à Heiligenstein. M. le Maire n'a pas de nouvelles informations à communiquer mais ajoute qu'il regrette qu'il n'y ait que deux « zones spectateurs » prévues sur le ban de Heiligenstein.

La séance est levée à 20 h 30.



Le Maire :

*Marcel Kirstetter*



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Juillet 2010

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : M. Albert ALLMENDINGER, JABLKOWSKI Jean-Jacques
- Les Conseillers Municipaux : M. AMANN Pierre, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M<sup>elle</sup> Annie HEYWANG, M. MECKERT Michel, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. l'Adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT
- M. Jean-Georges KARL

### **1 – Procès-verbal de la séance du 28 Juin 2010**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Attribution du marché : Aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart et réalisation d'un plateau multi-sport :** **lot n°2 : réalisation d'un plateau multi-sport**

**VU** la délibération du 28 Juin 2010 dans laquelle le Conseil municipal s'était prononcé pour une renégociation pour le lot N°2 "réalisation d'un plateau multi-sport " dans le cadre du marché « Aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart et réalisation d'un plateau multi-sport »

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré,

**ATTRIBUE et AUTORISE** M. le Maire à signer le marché concernant « l'aménagement de la Rue Principale et de la Rue du Rempart et réalisation d'un plateau multi-sport », à savoir :

- le lot N° 2 " réalisation d'un plateau multi-sport " à l'entreprise PONTIGGIA à HORBOURG-WIHR pour un montant de 40 500,00 € H.T soit 48 438,00 € TTC

**CHARGE** M. le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Général

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – Divers**

Suite aux propos rédigés sur le stationnement dans le dernier bulletin municipal, M. le Maire a une nouvelle fois été interpellé par un courrier d'un habitant de la Rue Ehret Wantz. Il revient sur un des points qu'il avait déjà évoqué dans une précédente lettre (cf bulletin municipal du 8 mars 2010 point B du Divers), à savoir l'emplacement du panneau de limitation de vitesse à 30 km/h qui l'empêche de stationner sur l'emplacement privatif devant son garage.

A l'époque, M. le Maire s'était rendu sur place pour constater que le panneau se trouvait dans le prolongement de la limite séparative avec la propriété voisine et de ce fait ne gênait nullement l'accès à l'emplacement privatif situé devant le garage. Au hasard d'une rencontre, M. le maire s'est entretenu de vive voix avec la personne et lui a suggéré de rendre au parking prévu au permis de construire, actuellement planté de végétaux, sa destination d'origine.

M. le Maire requiert l'avis des conseillers municipaux, qui à l'unanimité sont favorables au maintien de cet emplacement pour le panneau.

Un courrier de réponse sera donc adressé en ce sens à cette personne.

La séance est levée à 19 h 45.



Le Maire :

*Marcel Kirstetter*

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
<b><u>Fête du Klevener</u></b>  organisée la troupe théâtrale, l'Amicale des Sapeurs Pompiers et le syndicat viticole	
Samedi 07/08/2010	<b><u>Inauguration et animations</u></b>
Dimanche 08/08/2010	<b><u>Animations</u></b>

## 2 – Fermeture du Secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés :

➤ du 02/08/2010 au 20/08/2010 inclus.

**Merci de penser à effectuer vos démarches avant cette date.**

### **REOUVERTURE DU SECRETARIAT :**

Lundi 23 Août 2010 de 17 H à 19 H

**En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :**

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire

Tél : 03.88.08.10.42.

- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire

Tél : 03.88.08.14.01.

- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire

Tél : 03.88.08.42.71

## 3 – Animations d'été proposées par le Pays de Barr et du Bernstein

### Centre Aéré

Comme chaque année, le service animations Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein organise un centre de loisir sans hébergement à Andlau pour les enfants de 6 à 12 ans du 05 Juillet 2010 au 13 Août 2010. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en Mairie.

### Bouge ton été

Le service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein organise également un accueil de loisirs pour les jeunes 10 à 15 ans du 05/07/2010 au 30/07/2010 et des activités pour les jeunes de 12 à 18 ans du 02 juillet au 13Août 2010.

Au programme : LaserQuest, cinéma, Europa-Park, piscine, bowling, Escalade, basket,canoë, parc-aventure...

Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie. Pour tout renseignement, s'adresser à :

- Communauté des Communes du Piémont de Barr :03 88 58 52 22

- Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein : 03 88 58 56 55



## 7 FACE AUX VOLS : RÈGLES D'OR POUR PROTÉGER VOS BIENS

**1** Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes, téléphones...) apparents dans l'habitacle.

**2** Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un anti-vol efficace.

**3** En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille.

**4** A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

**5** A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en **composant le 17** sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manoeuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalement et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

**6** Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

**7** Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie en **composant le 17**.



**En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.**

**LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !**